

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Paul-de-Montminy tenue à huis clos le lundi 21 décembre à 20h30 heures au complexe municipal situé au 309, 4^e avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : madame la conseillère Odile Blais et messieurs les conseillers Guy Boivin, Martin Boulet, Rémi Fontaine, Gaston Lessard et Christian Nadeau formant le quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot maire.

Est également présent : monsieur Jacquelin Fraser directeur général et secrétaire trésorier.

1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Alain Talbot, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2020-12-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

À l'unanimité.

2020-12-02 VOTE SUR LE BUDGET 2021

Monsieur Talbot présente le budget, il explique les écarts d'avec le budget de 2020. Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'adopter le budget 2021 de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy tel que présenté.

4 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

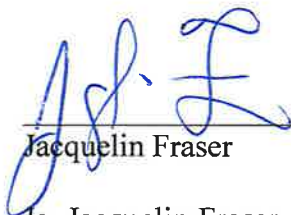
2020-12-03 LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été discuté, il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Rémi Fontaine de lever l'Assemblée.

À l'unanimité.


Alain Talbot, maire

Je Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sein de l'article 142(2) du Code municipal.


Jacquelin Fraser

Je, Jacquelin Fraser, directeur général et secrétaire-trésorier déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 21 décembre 2020.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 11 janvier 2021.